

Délégués :

En exercice :.....	100
Présents :.....	86
Pouvoirs :.....	14
Votants :.....	100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-19

-Administration générale-

Élection du 2^{ème} conseiller communautaire délégué

Les membres de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 7 juillet 2020, par le président en exercice, se sont réunis lors de la séance du Conseil de Seine Normandie Agglomération, en salle Viking de l'Espace Philippe-Auguste, rue Riquier à Vernon, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 11 juillet 2020 à 10h00.

Étaient présents : Patrick MENARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME-SAINT-OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne FROMENT PROVOST (BOUAFLES), Didier GIRARD (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Denis NOWAKOWSKI (GADENCOURT) suppléant de Xavier PUCHETA, Pascal JOLLY (GASNY), Sarah BOUTRY (GASNY), Monique DELEMME (GIVERNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Quentin BACON (HARQUENCY), Vincent COURTOIS (HECOURT), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Brigitte VANPOUILLE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Michel PATEZ (LA BOISSIERE), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Evelyne DALON (LE PLESSIS HEBERT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAÈVE (MERCEY), Romain BOURGINE (MERCEY) suppléant de Noureddine SGHAÏER, Daniel AUBIN (MESNIL VERCLIVES), Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Lydie CASELLI (PACY SUR EURE), Christian LORDI (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX),

Dominique DESJARDINS BROSSEAU (ROUVRAY), Hervé PODRAZA (SAINT-MARCEL), Piernella COLOMBE (SAINT-MARCEL) , Jean-Luc MAUBLANC (SAINT-MARCEL) , Rémi FERREIRA (SAINT-MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Alain JOURDREN (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agnès MARRE (SUZAY), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), François OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Sébastien LECORNU (VERNON), Juliette ROUILLOUX-SICRE (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Olivier VANBELLE (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Christopher LENOURY (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Titouan D'HERVE (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Sylvie GRAFFIN (VERNON) , Youssef SAUKRET (VERNON), Paola VANEGAS (VERNON), Denis AIM (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN SUR EPTE), Chantale LE GALL (VEXIN SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Paul LANNOY (VEXIN SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLE (VEZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ-SOUS-BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS-EN-DESŒUVRE)

Absents : Moïse CARON (HOULBEC-COHEREL),

Absents excusés :

Pouvoirs : Jérôme PLUCHET (LE THUIT) donne pouvoir à Serge COLOMBEL (DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE), René MATRINGE (CHAMBRAY) donne pouvoir à Michel CITHER (BUEIL), David HEDOIRE (VERNON) donne pouvoir à Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE) donne pouvoir à Julien CANIN (PACY SUR EURE), Caroline LEDOUX (LES ANDELYS) donne pouvoir à Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Jean-Pierre TAULLE (VEZILLON) donne pouvoir à Anne FROMENT PROUVOST (BOUAFLES), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN) donne pouvoir à Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY) donne pouvoir à Didier COURTAT (MENILLES), Alain JOURDREN (SAINTE COLOMBE PRES VERNON) donne pouvoir à Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS) donne pouvoir à Yves DERAËVE (MERCEY), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE) donne pouvoir à Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Fabrice CAUDY (VEXIN SUR EPTE) donne pouvoir à Chantale LE GALL (VEXIN SUR EPTE), Dominique Morin (VERNON) donne pouvoir à Johan AUVRAY (VERNON), Pascal DUGUAY (FAINS) donne pouvoir à Christian LEPROVOST (LES ANDELYS).

Secrétaire de séance : Michel ALBARO (BREUILPONT)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-13, L5211-2 et L5211-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant la candidature de Madame Annick DELOUZE ;

Considérant l'élection du conseiller communautaire délégué au scrutin uninominal à bulletin secret à 3 tours ;

Considérant la désignation par l'assemblée de 2 assesseurs (Catherine DELALANDE et Titouan D'HERVE) et 2 scrutateurs (Jocelyne RIDARD et Michel PATEZ) ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Madame Annick DELOUZE, en qualité de 2^{ème} conseillère communautaire déléguée de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	98		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	7		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	91		
Majorité absolue	46		

Résultat : 91 voix pour Annick DELOUZE

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

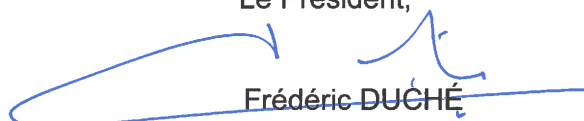
Article 3 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Frédéric DUCHÉ

